



## Versement indemnité compensatoire

Par **wazili**, le **01/12/2014** à **18:07**

Bonjour,

Suite à mon divorce j'ai signé le document me permettant de bénéficier une indemnité compensatoire (je suis père d'un enfant autiste asperger dont je me suis occupé plus de 10 années dont je m'occupe toujours bien évidemment 10 jours par mois à ma nouvelle adresse) Je déménage le week-end prochain et je suis très limite financièrement. L'acte a été signé le 21 novembre la somme devant m'être versée je cite "d'ici quelques jours". Cette notion n'est pas identique pour chacun! Je me trouve donc à découvert, bloqué dans mon déménagement le notaire ne m'ayant aucunement prévenu d'un quelconque problème. Je vous remercie de m'apporter une réponse étant quelque peu "démuni" face à cette situation.  
Très cordialement.  
Michel Darrigade.